

Luxembourg, le 18 novembre 2025

Interpellat° - problématique du
suicide



MOTION

La Chambre des Député-e-s,

- rappelant que la prévention du suicide et des troubles mentaux constitue un enjeu majeur de santé publique, touchant directement ou indirectement une grande partie de la population;
- considérant que la détérioration de la santé mentale peut être aggravée par des causes multiples, dont notamment le chômage de longue durée, la toxicomanie, la violence physique ou psychique ou encore l'isolement social ;
- considérant que prévalence de la dépression en Europe et plus particulièrement au Luxembourg est élevée et touche l'ensemble des tranches d'âge de la population ;
- considérant que le risque de suicides évitables s'en trouve renforcé et appelle à des actions de prévention efficaces ;
- considérant que le Plan national pour la santé mentale 2024-2028 (PNSM) fournit un cadre stratégique clair, dont la mise en œuvre est à considérer comme prioritaire ;
- considérant que l'augmentation des besoins, la surcharge des services d'urgence, les difficultés d'accès aux soins et la pénurie persistante de personnel spécialisé exigent des mesures immédiates ;
- considérant qu'un système de santé mentale robuste, inclusif et accessible repose sur une gouvernance forte, un personnel qualifié en nombre suffisant et un maillage territorial d'offres de proximité ;

invite le gouvernement à

- mettre en place, sans délai, une structure de gouvernance opérationnelle dédiée à la santé mentale, regroupant à la fois des représentants des différents ministères concernés et des acteurs de terrain et ayant pour objectif la réalisation de l'ensemble des actions du PNSM ;
- lancer un programme d'urgence pour renforcer les ressources humaines dans le secteur de la santé mentale, en augmentant dans les plus brefs délais les capacités de formation dans les métiers spécialisés des soins psychiatriques et thérapeutiques, ainsi qu'en accélérant et en simplifiant les procédures de reconnaissance des qualifications étrangères ;
- développer un réseau national de services de proximité en santé mentale, incluant un centre national

- de crise disponible 24h/24 et 7j/7 afin de réduire la pression sur les services d'urgence ;
- renforcer les efforts concernant l'amélioration de la santé mentale et la prévention du suicide prévus par les mesures et actions du PNSM en visant notamment :
 - l'information et la sensibilisation, la prise de conscience de la maladie mentale et la réduction de la stigmatisation ;
 - la promotion de la santé mentale et la prévention ciblée dans tous les domaines de la vie en fonction des facteurs de risque spécifiques des différentes populations : jeunes, personnes âgées et personnes particulièrement vulnérables ;
 - le renforcement des formations continues sur la thématique de la santé mentale pour l'ensemble des professionnels de la santé ;
 - élaborer des recommandations pratiques, ensemble avec les acteurs concernés, pour la communication journalistique sur la thématique du suicide.

Signature (s) :



TAINA BEFFERDING



DAUNA BERNIER



Marc Baum



Marc Goergen